

# [Covid-19] Allègement des règles à partir du 14 mars 2022

Publié le 10 mars 2022 – Mis à jour le 10 mars 2022

Suite à l'annonce du premier ministre du jeudi 3 mars 2022, l'UCA accélère l'allègement de ses règles covid :

- Fin de l'obligation de port du masque dans tous les locaux et les véhicules, **exceptés les locaux du Service de Santé au Travail et du Service de**

## **Santé Universitaire et leurs infirmeries**

- Il est cependant recommandé, notamment pour les personnes à risques, de continuer à porter le masque en présence d'autres personnes.
- Les personnes **cas contact, cas symptomatique et cas covid doivent s'isoler en appliquant les protocoles du Service de Santé au Travail ou du Service de Santé Universitaire** : pour les personnels <https://intranet.uca.fr/thematiques/sante-social-loisirs/sante-au-travail>(<https://intranet.uca.fr/thematiques/sante-social-loisirs/sante-au-travail>) / pour les étudiants <https://sante.uca.fr/actualites/la-une/covid19-consignes>(<https://sante.uca.fr/actualites/la-une/covid19-consignes>)
- Se signaler à l'adresse [signalement.covid@uca.fr](mailto:signalement.covid@uca.fr)(<mailto:signalement%2Ecovid%40uca%2Efr>) pour les personnes covid positive.
- Les agents soumis à l'obligation vaccinale continuent de devoir justifier auprès de la DRH du respect de cette obligation au-delà de la date du 14 mars
- Aérer régulièrement les locaux (10 minutes toutes les heures). Pour les salles ou amphithéâtres ne disposant pas de fenêtres ouvrables, l'ouverture permanente des portes pendant les cours est à effectuer.
- Aérer les véhicules lorsqu'ils sont utilisés à plusieurs.
- Appliquer les gestes d'hygiène habituels de lavage ou de désinfection des mains de manière très régulière.
- Les distributeurs de gel continueront à être alimentés et le matériel de désinfection toujours disponible dans les locaux.
- Le matériel (gel, masques tissus, chirurgicaux, FFP2, désinfectants, autotests, ...) reste à disposition des personnels et des étudiants dans les composantes, laboratoires et services et auprès du Service Prévention des Risques.
- Les moments conviviaux et festifs (y compris étudiants) restent autorisés uniquement en extérieur jusqu'au 31 mars. Du gel hydroalcoolique doit être à disposition.
- Les stands étudiants de ventes de crêpes, café, ... peuvent se tenir en intérieur. Du gel hydroalcoolique doit être à disposition.

- Le pass vaccinal n'est plus demandé pour les congrès, conférences, ... recevant des extérieurs.
- Les salles de pause peuvent être utilisées normalement, mais il est nécessaire d'aérer lors de l'utilisation.
- Pour les personnels et les étudiants, les règles de déplacement à l'étranger sont les suivantes :
  - Pour les pays classés en zone verte ou orange, les déplacements sont possibles sous réserve de la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>(<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>).
  - Le respect des codes couleurs définis parallèlement par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) dans la rubrique Conseils aux voyageurs reste par ailleurs en vigueur.
  - Il est conseillé de souscrire une assurance complémentaire en cas d'annulation lié au Covid.
  - Inscription sur la base ARIANE <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>(<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>) et se tenir informé avant le départ sur les éventuelles restrictions appliquées par le pays de destination et sur les conditions de retour en France.
  - Consulter le Service de Santé au Travail ou le Service de Santé Universitaire avant départ.
  - Déplacement fortement déconseillé pour les personnes vulnérables.

**Enfin, nous devons tirer profit de cette pandémie par l'adoption au quotidien d'un comportement simple mais efficace contre de nombreuses maladies saisonnières : au contact des autres personnes, porter un masque lorsque l'on est malade (fièvre, état grippal, avec des symptômes des voies respiratoires : mal de gorge, rhume, toux) sur son lieu de travail mais également à son domicile ou lieux publics, ...**

**Des masques chirurgicaux resteront disponibles à l'université.**

**Les Services de Santé au Travail, de Santé Universitaire, de Prévention des Risques, de Ressources Humaines, la Direction Générale de l'UCA, Nicolas BIESSE Référent covid, se tiennent à votre disposition pour toutes questions.**

## À découvrir

[FAQ - Santé](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/faq-sante)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/faq-sante>)

[FAQ - Protocole en cas de symptômes](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/faq-protocole-en-cas-de-symptomes)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/faq-protocole-en-cas-de-symptomes>)

[Masques](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/masques)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/masques>)

[Soutien psychologique](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/soutien-psychologique)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/soutien-psychologique>)

[Accompagnement et continuité pédagogique](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager>

[/accompagnement-et-continue-pedagogique\)](#)

[International](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/international)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/international>)

[Infographie - Cas contact, cas suspect....](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/infographie-cas-contact-cas-suspect)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/infographie-cas-contact-cas-suspect>)

[Formulaire de signalement COVID-19](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/formulaire-de-signalement-covid-19)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/formulaire-de-signalement-covid-19>)

[Etat des lieux cas covid positifs](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/etat-des-lieux-cas-covid-positifs)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/etat-des-lieux-cas-covid-positifs>)

[Continuité d'activité pendant le confinement](https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/continue-dactivite-pendant-le-confinement)(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/continue-dactivite-pendant-le-confinement>)

## Contact

**Pour tout renseignement relatif à la gestion de la crise, vous pouvez [contacter la cellule de crise](#)**

**(<https://covid-19.uca.fr/cellule-de-crise-covid-19>) dédiée au COVID-19  
[coronavirus@uca.fr](mailto:coronavirus@uca.fr)(<mailto:coronavirus%40uca%2Efr?Subject=&body=>)**

<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/covid-19-allegement-des-regles-a-partir-du-14-mars>(<https://covid-19.uca.fr/etudiant-et-usager/covid-19-allegement-des-regles-a-partir-du-14-mars>)